



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

22 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



19016719

N° d'entreprise : 0420 767 885

Dénomination

(en entier) : **Home Invest Belgium**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard de la Woluwe 46-1200 Bruxelles**

Objet de l'acte : Changement au sein du management

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2018 a pris connaissance de la décision de Monsieur Jean-Luc Colson, Chief Financial Officer et dirigeant effectif, de démissionner, ceci avec effet le 1 février 2019.

Le Conseil d'Administration du 15 novembre 2018 a pris une décision de principe de nommer Monsieur Preben Bruggeman en tant que nouveau Chief Financial Officer.

Il exerce ses fonctions en tant que Chief Financial Officer depuis le 7 janvier 2019 et a également la qualité de dirigeant effectif au sens de la loi du 12 mai 2014 relative aux Sociétés Immobilières Réglementées. Son mandat a été approuvé par la FSMA.

Les dirigeants effectifs au sein de Home Invest Belgium sont:

- Monsieur Sven Janssens, administrateur délégué;
- Monsieur Preben Bruggeman, Chief Financial Officer;
- SPRL FVW Consult, via son représentant permanent, Monsieur Filip Van Wijnendaele, Chief Operating Officer.

Le Conseil d'Administration prend ensuite la décision de nommer en qualité de mandataire spéciale Ad-Ministerie BVBA, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro de TVA BE 0474.966.438, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, afin de signer les formulaires I & II en vue de la publication de cette décision aux annexes au Moniteur belge et de la modification de l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Ad-Ministerie SPRL
Représentée par
Adriaan de Leeuw
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).